

PRESENTATION DE L'EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

ADMISSIBILITE : (total sur 180, admissibilité à partir de 60)

Note de synthèse (Epreuve de 5 heures)	Epreuve obligatoire	Coefficient 3 Note finale sur 60
Droit des obligations (Epreuve de 3 heures)	Epreuve obligatoire	Coefficient 2 Note finale sur 40
Aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratique (Epreuve de 3 heures)	A choisir entre droit : civil / des affaires / social / pénal / administratif / international et européen	Coefficient 2 Note finale sur 40
Procédure (Epreuve de 2 heures)	A choisir (choix "imposé") : - Procédure civile, modes alternatifs de règlement des différends ; procédure civile d'exécution. - Procédure pénale. - Procédure administrative contentieuse.	Coefficient 2 Note finale sur 40

ADMISSION : (total sur 280, admission si moyenne générale d'au moins 10/20)

Exposé discussion préparé en 1 heure Pour 15 mn d'exposé et 30 mn de discussion	Culture juridique générale / Protection des libertés et droits fondamentaux	Coefficient 4 Note finale sur 80
Une interrogation en langue étrangère	Possibilité de choisir la langue étrangère pendant la période transitoire jusqu'en 2020 (voir liste dans le dossier)	Coefficient 1 Note finale sur 20